

Les epl : des PME

au service des PME et des territoires

La conjoncture de cette dernière décennie a changé les règles du jeu. Elle impose dorénavant aux collectivités locales d'être plus que jamais au cœur des politiques favorisant le développement du tissu productif local.

Cet enjeu est de taille. Dans un contexte contraignant, la concurrence entre territoires s'est accrue et les collectivités doivent rivaliser d'ingéniosité pour attirer de nouveaux acteurs privés comme pour soutenir les acteurs déjà implantés. L'objectif ? Préserver le bassin de vie et l'équilibre social sur le territoire.

Pour porter le leadership des politiques de développement et accompagner les innovations sociales, dans une configuration désormais *bottom up*, les Entreprises publiques locales (Epl) sont aux côtés des collectivités. Ces sociétés intervenant principalement dans les domaines de l'aménagement, de l'habitat, de l'immobilier, du tourisme, de l'environnement, de la mobilité ou encore des services à la personne, sont de formidables outils de soutien et de redéploiement de l'appareil productif au niveau local.

1 250
sociétés
ancrées
localement

Ces 1 250 sociétés ancrées localement, presque exclusivement des PME voire des micro-entreprises, sont des demultiplicateurs de la commande publique ainsi que des accélérateurs de dynamique économique. Cet effet de levier se mesure par la valeur ajoutée générée en propre et indirectement par leur activité et leurs investissements. Il s'évalue aussi en termes d'emplois générés directement ou de façon induite.

Cette note de synthèse fait suite à l'étude « Les Epl et la commande publique, un effet d'entraînement pour les entreprises et les territoires » publiée par la Fédération des entreprises publiques locales (FedEpl) en mai 2016.



NOTE COMPLÉMENTAIRE

11 100 contrats de commande publique attribués aux Epl
Sur les 11 100 contrats de commandes publiques, 6 700 marchés sont exécutés directement par des Epl pour un volume de 5,6 milliards d'euros d'encours dont près de 2 milliards d'euros de nouveaux marchés sur la seule année 2015.

Au total, 13 milliards d'euros de chiffre d'affaires¹ sont développés annuellement par les Epl. Cette activité permet de créer près de 50 000 emplois¹ pour une valeur ajoutée² de 4,7 milliards d'euros.

¹ Total des données déclarées par les 973 Epl ayant effectué leurs déclarations sociales en 2014.

² La valeur ajoutée créée par une entreprise est la différence entre le montant de ses ventes (son chiffre d'affaires) et les achats de biens et services qu'elle a dû effectuer pour réaliser sa production (ses « intrants»). La valeur ajoutée sert à rémunérer les salariés de l'entreprise et le capital installé.